

MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU 21 AOUT 2018

Membres en L'an deux mille dix-huit et le vingt et un Août à 20 h 30
Exercice : 06 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,
Présents : 06 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Votants : 06 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLOHIC Jean-Claude, Maire
Date convocation : 14/08/2018
Présents : M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline, Mme GERY Claire, M. GATTA Jérémy, M. MOORE Roger,
Absents :
Secrétaire de séance : GERY Claire

21 : Nouveaux moyens de paiement

Il est présenté au Conseil municipal les nouveaux moyens de paiement proposés par la DGFIP :
Le paiement par TIPI qui offre aux usager la possibilité de paiement par internet des factures émises par la commune (ex facture d'eau, loyer....) la commune ayant à prendre à sa charge les frais interbancaires de paiement.
Le CLIC'ESI qui permet la gestion des factures émises par le centre éditique (impression, affranchissement et envoi)
Le prélèvement automatique modulable selon la périodicité retenue par la commune.

Le conseil municipal, après délibération, opte à l'unanimité :
Pour le paiement par TIPI
Pour la mise en place du CLIC'ESI
Pour la mise en place de la possibilité d'un prélèvement automatique mensuel des factures émises par la collectivité (eau/assainissement, loyers)

Autorise le maire à signer tous les documents et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 Virement de crédits:

Pour faire suite à la demande de changement d'imputation des analyses d'eau demandée par la trésorerie (article 658 au lieu de 617) et à l'insuffisance de crédits au chapitre 65 du budget de l'eau et de l'assainissement, le conseil municipal décide de procéder au vote de virement de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIR :	chapitre 65 article 658	+ 1 100 €
CREDITS A REDUIRE :	chapitre 022 article 022	- 400 €
	Chapitre 011 article 617	- 700 €

22 Contrat d'assurance groupé personnel communal:

Suite aux questionnements soulevés, la question est repoussée à la prochaine séance.

23 Remplacement de l'adjoint démissionnaire (régularisation) :

Suite à la démission de Jean-Claude Thiers, le conseil municipal à l'unanimité de ne pas pourvoir à son remplacement.

24 : Fuite sur canalisations :

Suite à la deuxième intervention sur le réseau par l'entreprise Liotard, le conseil municipal se pose la question du remplacement des conduites en ciment. Charge le maire de se renseigner auprès des divers financeurs pour les aides possibles et faire réaliser une étude.

MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU 21 AOUT 2018

25 : Station d'épuration :

Il y a des soucis au niveau du filtre de la station d'épuration. Il faut envisager un lavage de la pouzzolane plus fréquent, l'équipement n'est peut être plus suffisant, il faudrait aussi remplacer le compteur des augets.

26 : Rédaction d'actes administratifs :

Le Maire expose que plusieurs actes administratifs seraient à faire afin de régulariser le dossier global des cessions gratuites et échanges concernant la déviation de l'Esconavette.

Une possibilité est offerte par l'intervention d'une rédactrice spécialisée dans ce type d'acte, SAS MURIEL RICHARD ADM.

Le conseil municipal charge le maire de demander un devis pour la rédaction globale des actes administratifs relatifs à la déviation de « l'Esconavette ».

27 : Demandes de subventions :

Après étude de la demande et délibération, le conseil municipal vote une subvention de 60 € à l'association « Yoga sur chaise ».

Informations diverses :

Entretien des revers d'eau : à nous d'être vigilants

Permis de construire parcelle SEURT : refus car une partie hors de la carte communale

Wifi en mairie : initialisation temporaire de la 4G par l'intermédiaire du locataire de l'appartement.

SIVOS : information sur le décompte des frais de scolarité
Embauche d'un(e) accompagnateur (trice) à la vie scolaire

Salle polyvalente : Nouvelle fuite sur le plafond, revoir l'entreprise SIMON

Espace Saint-André : démarrage des travaux de la première tranche au 15/10/2018 (56 760 € H.T.)
Le maire propose de relancer une consultation, pour les lots 2 et 3 pour avoir de plus nombreux devis.

Après discussion avec M. le Maire, le conseil municipal considère cette consultation prématurée pour l'instant.

Débroussaillage voies communales : passage de l'épareuse 1 x an, voir avec l'entreprise GUILHOT Bastien.

MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU 21 AOUT 2018

Délibérations N° 21 à 27

MEMBRE DU CONSEIL	PRESENT	ABSENT	POUVOIR A :	SIGNATURE
FLOHIC Jean-Claude, maire	X			
GERY Claire, adjointe	X			
BRES Jean-Pierre	X			
CERTANO Céline	X			
GATTA Jérémy	X			
MOORE Roger	X			

MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU 21 AOUT 2018

Membres en L'an deux mille dix-huit et le vingt et un Août à 20 h 30
Exercice : 06 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,
Présents : 06 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Votants : 06 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLOHIC Jean-Claude, Maire
Date convocation : 14/08/2018
Présents : M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline, Mme GERY Claire, M. GATTA Jérémy, M.
MOORE Roger,
Absents :
Secrétaire de séance : GERY Claire

pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire
Jean-Claude FLOHIC

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture le
Publié le :